

EXERCICE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2016-051

Le conseil d'administration s'est réuni le 28 juin 2016 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 17 juin 2016.

Vu l'article L954-1 du code de l'éducation,
Vu la circulaire du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 30 avril 2012 relative aux congés légaux des enseignants-chercheurs et des autres enseignants exerçant dans l'enseignement supérieur,
Vu le référentiel local applicable aux enseignants-chercheurs à Paris Descartes par délibération du CA restreint du 30 septembre 2010,
Vu le référentiel local applicable aux enseignants de statut du second degré par délibération du CA du 26 mai 2015,
Vu les statuts de l'Université Paris Descartes,
Vu l'avis du comité technique du 13 juin 2016,

OBJET : Extension du Référentiel d'équivalence horaire applicable aux enseignants par la création d'un référentiel transversal valorisant le développement d'UE innovantes

Article 1 : Le référentiel d'équivalence horaire approuvé en CA restreint du 30 septembre 2010 pour les enseignants chercheurs et en CA du 26 mai 2015 pour les enseignants du second degré, est étendu aux activités d'enseignement assurées le samedi et le soir à partir de 19 heures (coefficient 1,5) pour les UE innovantes suivantes :

- D.U PaRéo, Passeport pour réussir et s'orienter en rentrée décalée,
- Alter Paces,
- Licences Diplomantes.

Article 2 : L'enveloppe de ce référentiel, dit référentiel transversal, est limitée à 18,5 heures pour l'année universitaire 2015-2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le Conseil : 35
Quorum : 18
Nombre de membres participant à la délibération : 32
Abstentions : 0
Votes exprimés :
Contre : 0
Pour : 32

Fait à Paris, le 29 juin 2016

Le-Président



Frédérie BARDEL

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site **05 JUL. 2016**
internet de l'Université le :
Transmis au Recteur le : **05 JUL. 2016**